

004 ARCH

Melle L...
Sanna
A.05/98

28 OCT 1998

ARCHIT.

Une bibliothèque
documentaire

THE BRITISH LIBRARY



Document Supply Centre

This document has been supplied by, or on behalf of,
The British Library Document Supply Centre
Boston Spa, Wetherby, West Yorkshire LS23 7BQ
UNITED KINGDOM

WARNING: Further copying of this document
(including storage in any medium by electronic
means), other than that allowed under the copyright
law, is not permitted without the permission of the
copyright owner or an authorised licensing body.

LE SOMMET DES VILLES A ISTANBUL

La ville est l'avenir de l'homme

Vingt ans après la première Conférence des Nations-Unies sur les établissements humains (Habitat I à Vancouver avec 134 pays représentés), le sommet des villes qui s'est déroulé à Istanbul (Turquie) du 3 au 14 juin dernier, avait comme but de "rendre les villes et les villages du monde entier sains, sûrs, équitables et durables". Les 165 pays participants (environ 20 000 personnes) ont abordé deux thèmes : un logement convenable pour tous ; un développement durable des établissements humains dans le monde en voie d'urbanisation.

Tous ceux qui pensent que cet exercice de sommet mondial organisé par les Nations-Unies n'est qu'une "grand messe", qu'un moment de bonnes intentions sans lendemains, se trompent. Pour preuve... les très longs débats sur les mots, comme celui de "droit" au logement, ou la volonté de certaines délégations de revenir sur des principes adoptés lors de précédents sommets. De fait, le sommet d'Istanbul a débouché, après un travail de deux années dans de nombreux pays et des rencontres préparatoires (Genève, Nairobi, New-York) sur une déclaration finale et un plan mondial d'action adopté par tous les pays présents. Chacun d'eux, à la demande de l'O.N.U., a fourni un rapport national sur le bilan et les perspectives dans les deux domaines concernés, ainsi que des chiffres sur le logement et l'urbain. A moyen terme, cette collecte devrait servir à l'organisation onusienne pour lancer une banque internationale de données et la mise en réseau des personnes. Selon Georges Cavallier qui coordonnait la mission française (voir interview page 75) : "une telle circulation des expériences est très enrichissante car au-delà de la diversité des contextes et des politiques qui y répondent, il existe une universalité des problèmes".

Au-delà des projets faisant suite au sommet et qui demanderont quelques années de mise en œuvre, Istanbul est surtout et avant tout, une sorte de réconciliation de l'humanité avec sa condition citadine. Paul Pavy, responsable de la quinzaine française estime que cette conférence est "une étape importante dans l'évolution de l'humanité car elle marque sa prise de conscience que la ville est une perspective inéluctable et qui peut constituer un progrès".

Les faits sont là. La moitié des habitants de la planète vit en ville. Mais ils sont aussi un milliard d'individus vivant dans la pauvreté absolue, un milliard qui n'a pas accès à l'eau potable, et de nombreux autres (ou les mêmes) qui n'ont pas de logement, qui vivent dans la violence et la solitude. La ville et sa croissance incontrôlée porte son lot d'inhumanité, contre laquelle il faut agir. En acceptant la réalité telle qu'elle est et en définissant des principes d'action pour améliorer les conditions de la vie urbaine, les participants à

Habitat II ont fait œuvre de novateurs et de porteurs d'espoir. Il se dégage des nombreux débats que l'avenir de la gestion urbaine sera à la décentralisation et au partenariat. La démocratie locale répond à la mondialisation tandis que la coopération des gouvernants avec les entreprises privées et avec les citoyens semble inéluctable. Ces deux tendances mettent en cause la culture et le fonctionnement de nombreux pays.

Déjà, les maires français présents en grand nombre, ont rédigé une déclaration commune (toutes associations confondues), qui a servi de base à la déclaration internationale des maires. Quant au droit au logement, il a suscité de longs débats pour finalement être inscrit dans la déclaration finale (cf. encadré) à travers laquelle les États s'engagent à tout faire sur le plan juridique, foncier, économique, pour le mettre en œuvre. ■

Véronique Berrien

LE DROIT AU LOGEMENT DANS LA DÉCLARATION D'ISTANBUL SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

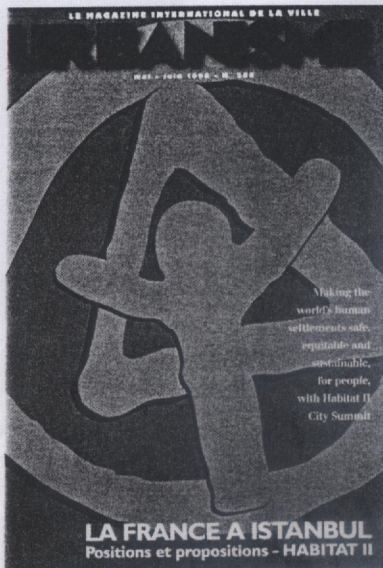
Alinéa 8 : "Nous réaffirmons notre volonté d'assurer progressivement le plein exercice du droit à un logement décent, prévu dans divers instruments internationaux. A cette fin, nous solliciterons la participation active de tous nos partenaires, privés et non gouvernementaux, à tous les niveaux, pour garantir à tous la sécurité juridique d'occupation, la protection contre la discrimination et l'égalité d'accès à un logement convenable et abordable."

Alinéa 9 : "Nous chercherons à accroître l'offre de logements abordables, en faisant en sorte que les marchés fonctionnent efficacement et compte-tenu des intérêts des collectivités et de la nécessité de protéger l'environnement, en facilitant l'accès à la terre et au crédit et en aidant ceux qui ne peuvent accéder au marché immobilier".

Au-delà de la diversité des contextes et des politiques, il existe une universalité des problèmes.
Photos : Time Square à New York et bidonville au Sierra Leone.



Une initiative française unique



LE MAGAZINE URBANISME

Régulièrement présent aux grands moments de la vie urbanistique, le magazine international de la ville, Urbanisme, a édité un numéro spécial "La France à Istanbul" (n° 88, mai/juin 1996) présentant l'état de la question urbaine en France. On y trouve en particulier le texte intégral de Georges Cavallier, "De la ville à l'urbain", qui a constitué le rapport national remis par la France à l'O.N.U. Ce numéro, édité à 20 000 exemplaires et diffusé dans 83 pays, conforte l'approche pluridisciplinaire de la ville que privilégie la revue et le rôle qu'elle entend jouer dans la réacculturation des urbanistes.

Urbanisme, 8, rue Lecuirrot, 75014 Paris.
Tél. : (1) 45.45.45.00.

La quinzaine française de la ville est née d'une idée de l'O.N.U. et de l'intérêt particulier que la France y a porté. Au début de l'histoire, en effet, l'institution internationale décide d'accompagner le sommet d'Istanbul d'une foire commerciale permettant de valoriser les pratiques en matière de politiques urbaines et le savoir-faire des entreprises. Très attentives à cette initiative, la mission Habitat II, la Caisse des dépôts et l'Union des HLM analysent alors les conditions de la présence française.

Mais il s'avère que la foire commerciale, qui sera une exposition, doit se dérouler loin de la conférence internationale. La chance et le hasard s'en mêlent puisque le Consulat de France se situe lui, à proximité des lieux où se déroulent les échanges. C'est donc là que les savoir-faire français sont finalement présentés, et à travers des débats sur la ville plutôt que par une exposition. Ainsi sont nés "Les entretiens de Taksim", du nom de la place où se trouve le consulat. Avec un budget de près d'un million et demi de francs*, les entretiens ont permis pendant deux semaines d'aborder les questions essentielles de la vie urbaine (l'art, le commerce, la sécurité, les transports...), et notamment celle de la gestion des quartiers d'habitat et du financement du logement. Ce dernier thème a d'ailleurs rencontré un grand succès ; Philippe Lagayette, directeur général de la CDC, y a rappelé les conditions dans lesquelles la France a constitué son système de financement du logement à partir de l'épargne populaire. Pour Patrick Lachmann, directeur général de la SAHLM EFIDIS, "La question essentielle pour beaucoup de pays est de maîtriser le développement anarchique de leurs villes dans un contexte de forte croissance démographique. Si nos problèmes sont très différents, il est cependant enrichissant de présenter nos expériences et d'écouter les réactions à celles-ci. De plus, ces rencontres avec d'autres cultures peuvent nous aider à comprendre les populations immigrées que nous logeons". A l'occasion de la clôture des débats sur les quartiers, Éric Raoult, ministre de la Ville et de l'Intégration, a tiré un bilan de la politique française et a rappelé le rôle qu'y jouent les organismes d'HLM en tant qu' "entreprises citoyennes".

Globalement, près de 900 personnes ont assisté aux débats, comprenant un tiers de Français, un tiers de Turcs et un tiers de participants qui représentent 45 autres pays, principalement du continent africain francophone mais aussi des États-Unis et d'Europe. Quant aux retombées de ces entretiens, elles sont parfois d'ordre très concret, parfois plus générales, et souvent inattendues. Par exemple, la présence de la langue française est apparue importante et appréciée, d'autant plus que dans les salles et couloirs de l'O.N.U., elle a de plus en plus de mal à se faire entendre. Finalement, pour Paul Pavy responsable de la coordination de cette quinzaine : "la France est apparue à Istanbul comme un pays ayant une politique assez complète et adaptée aux problèmes rencontrés. Mais par rapport aux années soixante, le côté "donneurs de leçons" a disparu au profit d'un échange plus équilibré. On constate un progrès formidable des techniciens et des experts un peu partout dans le monde". Quant à l'avenir, les responsables de la mission française ont pour but d'entretenir les liens tissés avec les entreprises qui ont inscrit dans leur stratégie cette présence à Istanbul, et de travailler avec elles pour l'amélioration des villes françaises, notamment dans les quartiers les plus défavorisés. ■

V.B.

* 600 000 F proviennent de fonds publics et 800 000 F de fonds privés. Parmi les partenaires : Auchan, Banque Ottomane, Carrefour, CBC, Groupe CDC, CENCEP, Efidis (Groupe Crédit Foncier), Groupe Générale des Eaux, Lafarge, Groupe Lyonnaise des Eaux, RATP, Renault, SAE International, SNCF, Transdev, UNFOHLM, ainsi que YAPI KREDI, partenaire de l'IEFI.

Les apports du sommet

Le coordonnateur national des contributions françaises à Habitat II, Georges Cavallier, ingénieur général des Ponts et Chaussées, explique les enjeux et apports du sommet d'Istanbul et défend la pertinence du modèle de la ville européenne.



La ville européenne, un "excellent modèle de mixité et de diversité".
Photo : Rennes.

■ Habitat et Société : Quels sont les enjeux de ce dernier sommet de l'O.N.U. ?

Georges Cavallier : La conférence d'Istanbul procède d'une double filiation. D'une part, Habitat I, qui s'est déroulée il y a vingt ans, dans un contexte très différent et s'est soucie d'apporter des réponses techniques aux besoins de logements. D'autre part, les quatre récents sommets mondiaux sur l'environnement à Rio, le développement social à Copenhague, la démographie au Caire, la place des femmes à Pékin. Habitat II constitue une synthèse des questions urbaines, au moment où le monde franchit un cap historique puisque, désormais, près de la moitié de l'humanité vit dans les villes.

La conférence a été l'occasion dans de très nombreux pays, de travailler sur les problèmes de l'urbain, de préciser le diagnostic, d'échanger des expériences, de tirer des bilans...

La ville a un rôle décisif à jouer dans le développement durable de nos sociétés humaines, et Habitat II a permis un grand pas en avant dans cette prise de conscience, même si elle est encore insuffisante. On peut d'ailleurs regretter l'absence des chefs d'État et de gouvernement des pays développés qui, au-delà de la lassitude née de la répétition des sommets, illustre bien les difficultés à appréhender les problèmes horizontaux et multi-dimensionnels de la ville.

■ Quelles sont les problématiques essentielles apparues au cours des débats, et qui doivent être prises en compte pour l'avenir des villes ?

Istanbul a d'abord reconnu la nécessité d'inscrire la politique urbaine dans le respect des principes arrêtés dans les conférences précédentes, pour un monde responsable et solidaire, et dans la perspective de développement durable défini à Rio.

Habitat II a considéré le partenariat comme un axe majeur : l'avenir est à l'action conjuguée et organisée des pouvoirs publics entre eux, d'une part; entre eux, le secteur privé et la société civile, d'autre part. Sans la conjugaison des efforts et des financements, aucun développement durable n'est concevable.

Habitat II a également recommandé le niveau local comme essentiel et incontournable. L'ag-

glomération apparaît comme l'échelle pertinente pour développer des projets globaux, intégrés et cohérents, ce qui implique une capacité effective de gestion efficace et coordonnée, démocratique et transparente. Simultanément, l'État central doit créer un environnement propice et des conditions favorables aux initiatives des acteurs décentralisés. Mais il garde des responsabilités essentielles en matière de solidarité nationale, qu'il s'agisse de solidarité entre individus, entre territoires, entre générations.

■ En quels termes est apparu le droit au logement ?

Le débat a été long et difficile sur cette question parce que pour certains pays, notamment les États-Unis, l'affirmation d'un droit implique pour le gouvernement une obligation de résultat immédiat, et pour le citoyen, une possibilité de saisir le tribunal. Mais nous ne pouvions pas faire moins que Habitat I qui affirmait déjà ce droit. Finalement, un bon accord a pu être obtenu, marquant un progrès significatif, puisque la déclaration finale et le plan d'action reconnaissent le droit au logement comme un des droits de l'homme à valeur universelle. Les gouvernements nationaux ont donc une obligation d'agir et de prévoir des financements publics pour loger les personnes en situation difficile. Ainsi le logement est reconnu mondialement comme un facteur essentiel d'insertion dans la société.

■ Êtes-vous finalement optimiste ou pessimiste pour la société urbaine du siècle prochain ?

Je suis résolument optimiste tout en étant conscient des difficultés considérables qui nous attendent. La prise de conscience des réalités et la compréhension des mécanismes de l'urbanisation progressent, mais il faut développer la réflexion et la recherche, toujours insuffisantes même en France. Quant à la ville elle-même, nous devons clairement affirmer notre adhésion persistante à l'excellent modèle de la ville européenne. N'oublions pas que sans un minimum de densité, de mixité, de diversité, il ne peut pas y avoir d'urbanité; que sans un minimum de compacité, on ne peut pas agir sérieusement sur la ville, ni en maîtriser le développement à long terme. ■

V.B.